



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PRÉSIDENT

Allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies

Theodor Meron
Président du Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie
Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux
13 octobre 2014

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale, tout particulièrement sous la présidence de l'Ouganda, en ma double qualité de Président du Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie et du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux.

Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la nomination de l'Ouganda à la présidence de l'Assemblée générale, et je vous adresse tous mes vœux de réussite pour les mois à venir. Je souhaite également saluer le soutien et l'assistance sans faille que le groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les tribunaux ad hoc, le personnel du Bureau des affaires juridiques et le Conseiller juridique lui-même ont continué d'apporter au TPIY et au Mécanisme, et de leur exprimer ma profonde gratitude.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur les rapports écrits qui ont été soumis au nom de chacune des deux institutions que je représente, mais insisterai plutôt sur les réalisations majeures du TPIY et du Mécanisme, ainsi que sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

* * *

Je vais d'abord parler du TPIY.

Depuis mon dernier rapport à l'Assemblée, le Tribunal a continué de progresser dans l'achèvement de ses travaux : en effet, il lui reste moins de 10 procédures à terminer en première instance ou en appel. Deux arrêts ont été rendus cette année, et un autre, concernant cinq personnes condamnées en première instance, devrait l'être dans les trois prochains mois. D'ici à la fin 2015, selon les prévisions actuelles, seuls un procès en première instance et un autre en appel, dans les affaires Mladić et Prlić et consorts, seront encore en cours et prendront fin en 2017. Ces progrès continus ne seraient pas possibles sans l'ardeur au travail et le dévouement des juges et des fonctionnaires du Tribunal.

À mesure qu'il termine ses activités judiciaires, se préparant ainsi à sa fermeture définitive en 2017, le Tribunal s'emploie à réduire le plus rapidement possible ses effectifs tout en veillant à poursuivre ses travaux dans le respect des normes internationales les plus rigoureuses. À ce propos, les juges et les fonctionnaires du Tribunal sont particulièrement reconnaissants au Bureau de la gestion des ressources humaines (le « BGRH ») pour la souplesse dont il a fait preuve en autorisant certaines dérogations aux règles habituelles de l'ONU, et ce, afin de faciliter le recrutement du personnel et son maintien en poste dans une institution en phase de réduction des effectifs. Cette souplesse est indispensable pour aider le Tribunal à mener à bien sa mission dans les meilleurs délais, et j'espère que le BGRH continuera d'appuyer toute future demande.

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)

Bureau de presse/Service de communication

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. BP 13888, 2501 EW La Haye. Pays-Bas

Tél. : +31-70-512-8752 ; 512-5343 ; 512-5356

Bien entendu, et c'est inévitable pour une institution pionnière, le TPIY continue de faire face à des difficultés, tant dans le cadre des affaires que des préparatifs en vue de sa fermeture définitive. Ainsi, étant donné la complexité des affaires portées devant lui, et dans lesquelles on recense souvent des milliers de pièces à conviction, des centaines de témoins, des besoins en traduction considérables et des difficultés liées à la distance, les retards et les contretemps sont inévitables. Cependant, ces difficultés ne doivent en rien faire oublier ou minimiser les réalisations extrêmement importantes du Tribunal, qui surpassent largement les attentes de ceux, même les plus optimistes, qui ont assisté à sa création en 1993. Notre réussite depuis lors témoigne de l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'état de droit, et symbolise la volonté commune des États Membres de mettre un terme à l'impunité.

Les plus grands défis auxquels le Tribunal fait actuellement face concernent sans doute le moral de ses fonctionnaires et le moyen d'assurer un nombre suffisant de fonctionnaires qualifiés pour pouvoir clore toutes les affaires, en dépit du fait que les employés du Tribunal perdront tous leur travail très prochainement, une fois la mission de celui-ci achevée. Mes collègues et moi-même gardons continuellement à l'esprit les efforts extraordinaires accomplis par le personnel pour permettre au Tribunal de terminer ses procès, et nous lui en sommes reconnaissants.

Monsieur le Président, Excellences, je vous prie de ne pas sous-estimer le rôle de premier plan que joue également la communauté internationale à cet égard. Outre l'aide pratique considérable que le Tribunal s'est vu accorder, le soutien sans faille apporté par la communauté internationale à nos travaux pendant ces deux dernières décennies et jusqu'à ce jour est à la fois l'expression de l'attachement commun au principe de responsabilité et à l'état de droit, et une grande source d'inspiration pour les fonctionnaires du Tribunal, qui les aide à poursuivre leurs efforts en vue de l'achèvement des derniers procès historiques du TPIY dans les meilleurs délais et le respect des normes les plus élevées de qualité. Je souhaite pour cela vous adresser mes sincères remerciements.

* * *

J'en viens à présent aux activités du Mécanisme.

Je suis très heureux de vous informer que le Mécanisme est de plus en plus à même d'assumer les fonctions qui lui ont été dévolues, et qu'il a déjà terminé ou achève actuellement le transfert des fonctions du TPIY et du TPIR concernant la protection des témoins, les archives et d'autres activités. À ce propos, je suis particulièrement reconnaissant au Juge Vagn Joensen, Président du TPIR, ainsi qu'aux Procureurs, aux Greffiers, aux juges et aux fonctionnaires du TPIR et du TPIY pour leur coopération et leur aide sans faille. À mesure que ces deux tribunaux se préparent à terminer leurs travaux, le Mécanisme assume également les fonctions administratives, et avance bien dans les préparatifs de la construction de ses locaux permanents à Arusha selon les paramètres adoptés par l'Assemblée générale.

Le Mécanisme a déjà traité plusieurs questions judiciaires ; il prononcera son premier arrêt d'ici à la fin de l'année, et il a rendu des décisions et des ordonnances relatives à plusieurs autres questions. Le Mécanisme est également parfaitement conscient de la responsabilité qui est la sienne de coopérer avec les autorités judiciaires nationales, et a répondu à plusieurs demandes d'accès à des éléments de preuve présentés dans des affaires du TPIR et du TPIY.

Outre le bon déroulement du transfert des autres fonctions du TPIR et du TPIY, le Mécanisme fait face à deux défis majeurs. Le premier est d'œuvrer avec la communauté

internationale pour veiller à ce que les neuf personnes mises en accusation par le TPIR, qui n'ont pas encore été arrêtées soient appréhendées. Six de ces affaires ont été renvoyées devant les juridictions rwandaises, dans l'éventualité où ces fugitifs seraient appréhendés, tandis que les trois plus hauts responsables seront jugés par le Mécanisme. La réussite du TPIY, qui a traduit en justice chacune des personnes qu'il avait mises en accusation est un véritable exploit de la justice pénale internationale ; il est indispensable, pour préserver cet héritage, de parvenir au même résultat avec les accusés du TPIR. Le Procureur du Mécanisme continue de déployer des efforts considérables pour retrouver les derniers fugitifs, et je demande instamment à chaque État Membre de l'ONU de faire tout son possible pour appuyer ces efforts.

Le deuxième défi que le Mécanisme sera bientôt chargé de surmonter concerne la réinstallation des personnes qui ont été acquittées ou qui ont purgé la peine prononcée à leur encontre par le TPIR, mais qui se trouvent dans l'incapacité de retourner dans leur pays d'origine ou craignent de le faire. Ces personnes sont très peu nombreuses. Néanmoins, il est essentiel, pour la crédibilité des juridictions internationales et de l'ensemble du système des Nations Unies, de réinstaller ces personnes comme il se doit. Les efforts déployés pour trouver des pays prêts à les accueillir n'ont, pour l'heure, pas été suffisamment couronnés de succès. Par conséquent, je prie instamment chaque délégation présente aujourd'hui de bien vouloir examiner avec son gouvernement la possibilité d'accueillir sur son territoire une ou plusieurs personnes acquittées ou libérées.

Naturellement, le Mécanisme doit faire face à un certain nombre d'autres difficultés. Cela étant, je suis convaincu que, avec l'appui de la communauté internationale, y compris les pays hôtes, la Tanzanie et les Pays Bas, le Mécanisme continuera de progresser dans l'accomplissement de sa mission, et qu'il saura se montrer le digne successeur du TPIR et du TPIY. Le Mécanisme s'efforce constamment d'adopter les meilleures pratiques des deux institutions qui l'ont précédé, tout en veillant à mener à bien son mandat limité le plus efficacement possible.

* * *

Monsieur le Président, Excellences, en tant que spécialiste du droit international et de la justice internationale, et en tant que juge international depuis plus d'une dizaine d'années, je ne connais que trop bien le long historique des efforts déployés, sur le plan moral et pratique, politique et juridique, pour combattre les pires crimes qui viennent souvent s'ajouter à la guerre. Les hommes ont, à maintes reprises, condamnés ces atrocités. Hélas, historiquement, ces condamnations n'ont que très rarement eu un effet concret.

C'est pourquoi je ne cesse de m'étonner que, en créant le TPIR et le TPIY, il y a 20 ans seulement, les Nations Unies ont atteint un but unique en faveur de la justice, qui, tant symboliquement que concrètement, avait échappé à la communauté internationale tout au long des siècles précédents. Le système de justice pénale internationale dont nous bénéficions aujourd'hui, dont font partie le TPIR et le TPIY, ainsi que le Mécanisme et la première cour pénale internationale permanente, la CPI, constitue une réussite absolue et durable. Avec l'appui sans faille de la communauté internationale, ces institutions, et c'est mon plus cher espoir, seront les hérauts d'une ère nouvelle, d'un monde nouveau, où le respect de l'état de droit sera universel et l'impunité, une notion reléguée aux oubliettes de l'histoire.

###